

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">2 SAINT-FELIX-DE-LODEZ</p>		<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
<p>République Française Commune de SAINT-FELIX-DE-LODEZ Département de l'Hérault Arrondissement de Lodève</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le six février, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Joseph RODRIGUEZ, Maire.</p>	
<p>Nombre de membres En exercice : 15 Qui ont pris part : 14 Vote par procuration : 2</p>	<p>Présents : Mme Louisiane DELMAS ; Mme Eliette CAMUT; M. Anthony JEANJEAN ; Mme Sophie SOUYRIS ; M. Samuel OLIVIER ; M. Gilles GROS ; Mme Cristelle LENOIR ; M. Stéphane VAN LERBERGHE ; M. Antonio GODOY ; Mme Karen MARCON ; M. Éric PEROLAT</p>	
<p><u>Date de la convocation</u> Le 02/02/2023</p>	<p>Absents : M. Romain DESRICHARD</p>	
<p><u>Date d'affichage</u> Le 14/02/2023</p>	<p>Absents excusés : Mme Marie-Pierre VERNET (Procuration à Joseph RODRIGUEZ) ; Mme Maghnia MENGUS (Procuration à Mme Karen MARCON)</p>	
<p>N° 2023-05</p> <p><u>Objet :</u></p> <p>Demande de subvention Fonds Vert 2023</p> <p><u>ACTES</u></p>	<p>Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux de la mise en place d'un nouveau dispositif de subventionnement mis en place par l'Etat pour accompagner les collectivités territoriales dans leur transition énergétique : le Fonds Vert. La commune à un projet de rénovation des écoles éligible à ce dispositif. Pour 2023, il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention.</p> <p>Les détails du projet sont exposés aux élus à l'aide de la notice descriptive du projet.</p> <p>Le plan de financement proposé est le suivant :</p> <p>Montant estimé HT : 172 645 €</p> <p>Montant estimé TTC : 207 174 €</p> <p>La répartition des subventions publiques serait la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - REGION OCCITANIE : 51 793.5 € soit 30% du montant HT des travaux - ETAT – Fonds Vert : 86 322.5 € soit 50% du montant HT des travaux. - Autofinancement : 34 529 € soit 20% du montant HT des travaux. 	

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire la demande de subvention au titre du Fonds vert.

Fait et délibéré à SAINT-FELIX-DE-LODEZ,
le 06 février 2023.

Le Maire,
Joseph RODRIGUEZ



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr